

Pièce jointe N° 1



Fédération d'Associations loi 1901
Membre de FNE
FNE Occitanie -Pyrénées
Maison de l'Environnement
14, rue de Tivoli 31000 Toulouse
Tél. : 05 34 31 97 84



Le 23 mai 2025

À l'attention de MM les préfets de l'Hérault et du Tarn

Messieurs,

La Charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc arrive en fin de révision. Les orientations qui seront prises et les décisions qui en découleront, auront des effets sur l'environnement humain et naturel de ce territoire.

La pression éolienne et ses effets cumulés, constamment sous-estimés, mettent en danger la conservation de plusieurs espèces d'oiseaux et de chiroptères.

Les élus du Parc se sont prononcés le 11 février dernier en faveur de critères raisonnés d'encadrement du développement des énergies renouvelables, dont l'accélération nous apparaît comme une menace potentielle pour les écosystèmes.

Dans un courrier conjoint que vous leur avez adressé le 5 mars, vous avez rappelé les objectifs gouvernementaux de production électrique, sans prendre en compte le fait que le Parc a augmenté sa production d'énergie de +43% en 15 ans, devenant l'un des plus gros producteurs d'énergie décarbonée d'Occitanie (environ 8 % du renouvelable régional sur 4% du territoire), alors même qu'il est un important réservoir de biodiversité et que son image "nature" est porteuse de tout une économie locale notamment touristique.

Vous avez considéré que les propositions issues de débats démocratiques conduits par les élus du Parc sont « discutables ». Il s'agissait notamment du maintien dans la future charte des limitations actuelles en nombre et en hauteur des éoliennes, dans un souci de protection de l'environnement, de la vitalité et de l'attractivité du territoire du Haut-Languedoc. Faute de dispositions suffisamment prescriptives, la nouvelle Charte du Parc naturel régional ouvrirait possiblement le territoire du Haut Languedoc et son patrimoine naturel à des éoliennes plus nombreuses encore et plus hautes, au photovoltaïque sur sol naturel, agricole et forestier, ou encore à des méthaniseurs.

Nous pensons que les objectifs de protection, de mise en valeur et de développement doivent être cohérents et compatibles, c'est pourquoi nous sommes préoccupés par les impacts de cette nouvelle charte sur ce territoire, sa biodiversité et ses paysages.

Nous souhaiterions en conséquence, qu'**une réunion tripartite entre représentants de l'État et des services concernés, du Parc naturel régional du Haut Languedoc et de nos associations** puisse se tenir dans des délais compatibles avec l'échéancier de finalisation de la future Charte.

Cette rencontre permettrait d'entendre les positions des parties prenantes, en vue d'une Charte assurant au mieux les missions du Parc pour le bien-être économique, culturel et social de ses habitants, ainsi que pour l'impérative préservation du patrimoine naturel du Haut Languedoc.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations respectueuses.

Cécile ARGENTIN Françoise BLANDEL
Présidente de FNE OP Co-présidente de l'UPNET



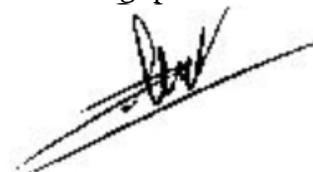
Pierre MAIGRE
Président de LPO Occitanie



Arnaud MARTIN
Président du CEN Occitanie



Cathy CLEMENT
Administratrice Pôle Veille
écologique de NEO



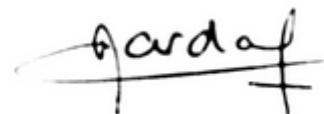
Simon POPY
Président de FNE OcMed



Thomas RUYS
Président de la SFEPM



Françoise Marchand
Co-secrétaire de TNE-OE



Copies :

- Présidente du parc naturel régional du Haut Languedoc
- Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie